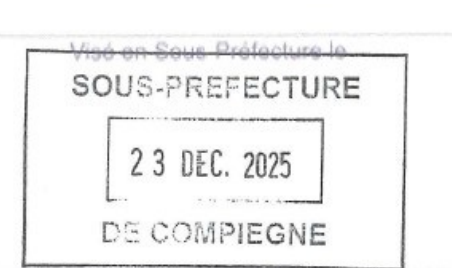




ZONAGE REGLEMENTAIRE AUTRES ELEMENTS INFORMATIONS JUGEES UTILES

PRESCRIPTIONS

-  Espace boisé classé
-  Emplacement réservé aux voies publiques
-  Emplacement réservé aux ouvrages publics et installations d'intérêt général
-  Emplacement réservé aux activités de service de localisation des sites, ouvrages publics, installations d'intérêt général et espaces verts en zone U ou AU / Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
-  Patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L.151-19 et R.151-43 1° du code de l'urbanisme)
-  Orientations de paysage (L.151-42 et L.151-43 2° du code de l'urbanisme)
-  Orientations d'aménagement et de programmation
-  Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L.151-19 et R.151-43 1° du code de l'urbanisme)
-  Voies de circulation à créer, modifier ou conserver (L.151-18 et R.151-43 1° du code de l'urbanisme)
-  Réalisation d'espaces libres, plantations, aires de jeux et de loisir (R.151-42 et R.151-43 8° du code de l'urbanisme)
-  Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L.151-19 et R.151-43 1° du code de l'urbanisme)



Sources : SIG ARC, DGEP 2021

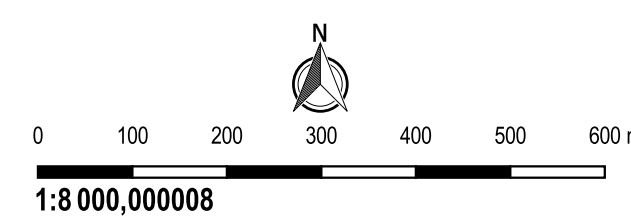


Planche n°33 : LACROIX SAINT-OUEN - Zone d'activités

Planche n°32 : LACROIX SAINT-OUEN - Centre